

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

02 juillet 2014

## **L'Autorité des marchés financiers met à jour la liste des sites internet non autorisés proposant du trading d'options binaires**

**L'AMF publie une nouvelle liste mise à jour des sites internet proposant du trading d'options binaires pour lesquels aucun prestataire de services d'investissement autorisé n'a pu être clairement identifié. Les informations contenues dans ce communiqué ne sont plus à jour.**

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met une nouvelle fois en garde les épargnants sur des campagnes publicitaires agressives, sur internet, portant sur le trading d'options binaires et annonçant des rendements très importants dans des délais très courts.

### **Options binaires**

Il s'agit d'instruments financiers sous forme d'options, pouvant générer des profits ou des pertes, selon la réalisation ou la non réalisation d'une condition à l'expiration de l'option. L'investisseur doit se positionner sur la direction que le prix d'un actif sous-jacent (par exemple une action, une matière première, un indice...) prendra avant son expiration : s'il pense que le prix d'un actif sera à la hausse, il achète une option call ; s'il suppose que le prix d'un actif sera en baisse, il achète une option put.

Voici la nouvelle liste qui annule et remplace celle publiée le 18 juin 2014.

Attention, ces sites peuvent évoluer très rapidement et cette liste n'a pas vocation à être exhaustive.

- www.01broker.com	- www.gftrades.com
- www.4xp.com	- www.globaltrader365.com
- www.24xp.com/FR	- www.golden-bank.com
- www.50option.com	- www.good-option.com
- www.abcbinaire.com	- www.gtoptions.com
- www.agfmarkets.com	- www.ikkotrader.com (*)
- www.ajbrowdercapital.com	- www.ioptioneu.com
- www.bancxp.com	- www.leaderoption.com
- www.bankofmarket.com	- www.miller-options.com
- www.banqofbroker.com	- www.obmarkets.com
- www.banqueoption.com	- www.opteck.com
- www.betonspot.com	- www.optimarkets.com
- www.bfmmarkets.com	- www.optionet.com
- www.bfxoption.com	- www.option-bank.com
- www.binareo.com	- www.optionrama.com
- www.binarymarkets.com	- www.optionsmarter.com
- www.binarywallstreet.com	- www.option-world.com
- www.binoa.com	- www.phenixoption.com
- www.bigoption.com	- www.planetoption.com
- www.binarylowcost.com	- www.prestigebanq.com
- www.bnry.com	- www.royaldebit.com
- www.bo-bank.com	- www.startoptions.com
- www.bocapital.com	- www.timebinary.com
- www.bossoptions.com	- www.tmarkets.com
- www.boursafx.com	- www.tradecall-invest.com
- www.boursomarket.com	- www.tradequicker.com
- www.cedarfinance.com	- www.tradereasy.com
- www.cititrader.com	- www.trader-invest.com
- www.daily-option.com	- www.tradersleader.com
- www.digitoption.com	- www.traderush.com
- www.easyxp.com	- www.traderxp.com
- www.ebinares.com	- www.triumphoption.com
- www.empireoption.com	- www.ubinary.com
- www.excellencebroker.com	- www.vipbinary.com
- www.excitingmarkets.com	- www.worldtradeoption.com
- www.fboption.com	- www.xpertmarket.com
- www.fmtrader.com	- www.xpmarkets.com
- www.futurmarket.com	- www.zeoption.com
- www.gfmtrader.com	

(\*) Ce site a également fait l'objet d'une décision du Jury de Déontologie Publicitaire de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (<http://www.arpp-pub.org/decisions-jdp.html>).

De manière générale, avant de vous engager, vous devez toujours vérifier que l'intermédiaire financier qui propose ou conseille ces investissements figure bien sur la liste des établissements financiers autorisés à exercer en France (<https://www.regafi.fr>). L'intermédiaire non habilité s'expose à des sanctions pénales. Si l'intermédiaire concerné ne figure pas sur ce registre, nous vous invitons fortement à ne pas répondre à ses sollicitations.

### **Vous avez des questions ?**

Vous pouvez vous renseigner sur notre site internet <http://www.amf-france.org> ou contacter l'équipe d'AMF Epargne info service au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

**Contact presse :**

Direction de la communication de l'AMF – Caroline Leau - Tél. : +33 (0)1 53 45 60 39 ou +33 (0)1 53 45 60 28

**En savoir plus**

📌 Liste des établissements financiers autorisés à exercer en France (REGAFI)

---

**SUR LE MÊME THÈME**

---

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

**MISE EN GARDE**

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

19 mai 2022

L'AMF et l'ACPR  
mettent en garde le  
public à l'encontre  
d'offres de trading  
Forex non autorisées  
d'Omega Pro Ltd

**LETTRE DE L'OBSERVATOIRE**

COMMERCIALISATION

04 avril 2022

Lettre de  
l'Observatoire de  
l'épargne de l'AMF -  
N°48 - Avril 2022

**MISE EN GARDE**

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

30 mars 2022

L'AMF et l'ACPR  
mettent en garde le  
public contre les  
activités de plusieurs  
acteurs qui proposent  
en France des  
investissements sur le  
Forex et sur des  
produits dérivés sur...



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02